

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DUVAL SOLUTION NUISIBLES – TRAVAUX DE DERATISATION DES RESEAUX DE LA COMMUNE D'IFS ARRETE PERMANENT N° 2023/320		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU les contrats confiés à la société DUVAL SOLUTION NUISIBLES, représentée par Monsieur Johann DUVAL, concernant l'exécution de travaux de dératisation des réseaux de la ville d'IFS ;

CONSIDERANT qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à la sûreté et la commodité du passage sur la voie publique ;

CONSIDERANT que dans l'intérêt de l'ordre et la sécurité publique et pour la bonne exécution de ces travaux, il importe de réglementer la circulation et le stationnement sur l'emprise des travaux ;

ARRETE

Article 1 : La société DUVAL SOLUTION NUISIBLES – 19 C route de Fontaine – 14210 BARON SUR ODON est autorisée, à intervenir sur le territoire de la commune d'IFS pour y effectuer des travaux de dératisation.

Les travaux ou interventions courants concernés sont les suivants :

- Repérage et ouverture de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales.

Article 2 : Selon les besoins, les restrictions suivantes pourront être appliquées lors des interventions : neutralisation du stationnement, rétrécissement de chaussée avec maintien du double sens de circulation, mise en place d'alternat ponctuel manuel ou par feux, limitation de la vitesse.

Article 3 : La société DUVAL SOLUTION NUISIBLES est chargée, sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Cet arrêté est valable à compter du 17 novembre 2023 jusqu'au 16 novembre 2026.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'IFS ;
- La société CITEOS ;
- Caen la mer – Mission des Espaces Publics ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à IFS, le 16 novembre 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE

